REPUBLIQUE FRANCAISE – Département de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104055-20240927-DM2024-32-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/09/2024

DECISION DU MAIRE

N° DM2024-32

Objet : Avenant n° 1 au contrat de location du garage situé « Place des Anciens Combattants », loué à M. PUTIN Emmanuel

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1er septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que :

- Le bailleur et le locataire ont signé, le 05 décembre 2019, un contrat de location pour un garage situé « Place des Anciens Combattants » 01960 SERVAS », prenant effet le 05/12/2019 ;

- La révision du loyer est fixée au 1er juillet de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre ;

Etant donné que l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre paraît mi-juillet et n'est donc pas connu au 1er juillet, il est proposé de modifier l'indice de référence des loyers par celui du 1er trimestre ;

DECIDE

Article 1er :

De réviser le loyer du garage situé « Place des Anciens Combattants », loué à M. PUTIN Emmanuel, le 1er juillet de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre.

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 27 septembre 2024

Le Maire,
Serge GUERIN

MAIRIE DE SERVAS (AIN)